

Adresse des travaux :
59 Rue de la Fontaine

Destinataire

Monsieur Gaylord AUER
59 Rue de la Fontaine
71000 SANCE

Objet : Rejet tacite (art. R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

Vous avez déposé le 15/06/2026 à la mairie de SANCE une demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire.

Votre dossier étant incomplet, je vous ai adressé une demande de pièces le 03/07/2026.

Ce courrier de demande de pièces manquantes a été notifié sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme le 04/07/2026.

Conformément aux dispositions de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme :

- a) les pièces manquantes doivent être adressées à la mairie dans le délai de trois mois à compter de la réception de la demande de pièces manquantes;
- b) à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans ce délai, la demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet en cas de demande de permis ou d'une décision tacite d'opposition en cas de déclaration.

Votre dossier n'a pas été complété dans le délai imparti.

Je vous confirme donc que votre déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition le 04/10/2026.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Fait à SANCE

Le - 6 OCT. 2026

Le Maire

Le Maire,

Thierry POTHIER